

## Conseil municipal du 23 novembre 2017

**Participants** : René Mouysset, Clément Chauchard, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Jean-Christophe Coupat, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry, Isabelle Viguier.

**Absents** : Didier Mai-Andrieu, Frédéric Lavigne, Séverine Véquaud.

### **A 19 H 00 : Intervention de SOLIHA d'Aveyron, solidaires pour l'habitat**

#### **POLE SANTE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE**

##### **Comment louer à des professionnels de santé ?**

- **Louer à chacun des professionnels de santé :**
  - Généralités
  - La question du congé : préavis de départ
  - La question de la garantie demandée
  
- **Le cas où l'association loue le local :**
  - Dans ce cas c'est l'association qui loue en son nom les locaux et les professionnels versent les loyers à l'association
  - Ce cas demande à être réfléchi car plusieurs questions se posent

Un comité de pilotage se réunira à la Mairie courant Décembre pour l'élaboration d'un cadre précis.

#### **1 – Délibération modificative n°1 : virement de crédits**

Afin d'équilibrer une opération il est nécessaire de procéder à un transfert de compte.

	Diminution sur crédits ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €
	Augmentation sur crédits ouverts
D 621 : Personnel extérieur au service	500.00 €
TOTAL D 012 : Charge de personnel et frais assimilés	500.00 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la délibération modificative N°1.**

#### **2 - Délibération : adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires 2018-2021**

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 12 Mai 2017 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'accepter la proposition suivante :**

Assureur : GRAS SAVOYE / AXA Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2018, régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois. Le contrat bénéficie d'une garantie de taux de 4 ans et l'ensemble des prestations négociées dans le cadre de l'appel d'offre tant au niveau de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité que du soutien psychologique sont incluses dans l'offre d'assurance.

- **D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON selon les modalités suivantes :**

AGENTS AFFILIES A LA CNRACL : Risques assurées : Tous les risques avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC : avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Les contributions correspondantes sont versées à GRAS SAVOYE chargé du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

- **De déléguer au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2018-2021.**

- **D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Rallye des Cent Vallées ne se disputera pas en 2018 faute de concurrents.

- Les Randonneurs du Naucellois organisent leur traditionnelle randonnée des Cent Vallées le 8 mai 2018 sur la commune de Sauveterre de Rouergue. Une réunion aura lieu en Mairie avec des marcheurs pour la préparation de cette journée.

- L'association Antenne Solidarité Lézou Ségala, basé à Cassagnes-Bégonhès, est une structure d'insertion qui s'articule autour d'un jardin maraîcher et de travaux espaces verts. Elle assure l'entretien des chemins et sentiers pour le compte d'une collectivité locale. Une réunion en présence de randonneurs doit avoir lieu pour l'organisation de journées de nettoyage de chemins sur la commune de Sauveterre de Rouergue.

- La municipalité assistée du groupe FINALYS Environnement a terminé légalement la procédure de reprise de tombes dans les cimetières d'Albagnac, Jouëls et Sauveterre de Rouergue. Une réunion aura lieu le 10 janvier 2018 à la mairie pour une validation des tombes abandonnées et une récupération des emplacements.

- Les travaux du jardin du souvenir dans le cimetière de Sauveterre de Rouergue sont terminés.

- Le règlement des salles des fêtes d'Albagnac, Jouëls et Sauveterre de Rouergue a été présenté aux membres du conseil municipal. L'organisateur déclarera avoir souscrit une police d'assurance. Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des locaux, le deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rendra les locaux. Une caution sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels.

- La commune de Sauveterre de Rouergue accueillera Monsieur le Préfet le mercredi 13 décembre 2017.

Le programme de la journée pourrait se dérouler de la façon suivante :

- \* présentation des projets en mairie
- \* visite de la bastide
- \* déjeuner
- \* visite d'une activité sur la commune

- Il a été décidé que le bulletin de l'intercommunalité serait distribué par les services postaux.

### **Prochain Conseil Municipal :**

?